

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE PONT-DE-VAUX**

**Séance du Mercredi 2 octobre 2024**

L'An deux mille vingt-quatre et le deux octobre le Conseil Municipal de la Commune de Pont-de-Vaux s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Yves PAUGET, Maire.

Etaient présents : Mr Yves Pauget, Maire, Mr Jean-Pierre Bugaud, Mme Françoise Delay, Mr Michel Touraine, Mr Pascal Pion Adjoint, Mme Jeanine Guillain, Mme Annick Thevenard, Mr Franck Dussud, Mr Nicolas Perche, Mme Marie Claude Pagneux, Mr Laurent Martin, Mme Martine Maingret

Excusés : Mme Parent ayant donné pouvoir à Mme Pagneux, Mme Massu ayant donné pouvoir à Mme Thevenard, Mme Rimette ayant donné pouvoir à Mme Delay, Mr Berhillier ayant donné pouvoir à Mr Dussud, Mme Champion, Mr Landre ayant donné pouvoir à Mme Guillain, Mme Buffy ayant donné pouvoir à Mme Maingret

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DU MERCREDI 2 OCTOBRE 2024**

Mme Françoise DELAY a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance

1- Télétransmission des actes administratifs

La commune de Pont de Vaux a signé une convention avec les services de l'Etat pour la télétransmission des actes administratifs. Celle-ci a pris fin le 31 août dernier. Le conseil municipal décide donc de la renouveler et d'y inclure l'envoi dématérialisé des documents budgétaires afin de répondre au prérequis pour l'établissement du compte financier unique.

(Unanimité)

2- Vente de terrain société ARTHECA

Pour permettre la signature d'un acte administratif entre la commune de Pont de Vaux et la Société ARTHECA dans le cadre de la vente d'une parcelle de terrain de 207 m<sup>2</sup> ( AK 593) pour le prix de 5175 €, le conseil municipal délibère afin d'autoriser Mr Jean-Pierre Bugaud à signer ledit acte.

(Unanimité)

3- Construction d'une médiathèque -solicitation d'un fonds de concours

La commune de Pont de Vaux sollicite le fonds de concours de la communauté de communes Bresse et Saone pour la construction de la médiathèque. Le montant sollicité est de 200 000 €. Le plan de financement est le suivant :

Cout du projet	1 407 000 € HT
Région	200 000 €
DRAC	506 038 €
Département	99 000 €
CCBS	200 000 €
Autofinancement	401 962 €

(Unanimité)

4- Convention d'occupation des sols avec le Département

Afin de permettre au Département de poser des éléments de surveillance de la RD 933 A suite aux travaux, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer une convention d'occupation des sols Les capteurs seront disposés le long du terrain de quad.

(Unanimité)

5- Modification du temps de travail d'un agent

Le Conseil municipale décide de modifier le temps de travail de Mr Rémi Gentis, adjoint du patrimoine au musée Chintreuil. Mr Gentis effectue actuellement 26 heures hebdomadaires et il est proposé de passer ce poste à temps complet afin de continuer à développer les activités du Musée et de le rendre plus attractif.

(14 voix pour – 4 abstentions)

6- Modification du tableau des emplois

Mr Eric Cossu est actuellement en contrat au sein des services techniques. Ce contrat prend fin le 31 octobre prochain. Compte tenu des besoins en personnel, le conseil municipal décide de prolonger son contrat pour une durée d'une année en remplacement d'un agent indisponible.

(Unanimité)

7- Tarifs du Musée pour les visites spéciales d'Halloween

Le Musée Chintreuil organise des visites spéciales à l'occasion d'Halloween. Le conseil municipal fixe le prix de cette visite à 6 € par personne.

(Unanimité)

8- Recensement de la population

Le recensement de la population aura lieu à Pont de Vaux en 2025. Dans ce cadre il convient de désigner un coordonnateur communal et de procéder au recrutement de 5 agents recenseurs. Les personnes intéressées sont invitées à se faire connaître en mairie.

9- Emplacement des points d'apport volontaire

Comme nous l'avons tous constaté à de maintes reprises la propreté aux abords des points d'apport volontaire est déplorable, que ce soit par un manque de civisme ou par défaut de l'entreprise prestataire. Afin de limiter les désagréments et d'améliorer le cadre de vie des habitants de Pont de Vaux, Monsieur le Maire propose de regrouper l'ensemble des PAV à un même endroit, comme cela a déjà été mis en place dans d'autres communes. Cela permettra une surveillance plus facile du site et la limitation de dépôts sauvages. Il propose deux sites possibles, extérieurs au centre-ville.

Il invite le conseil municipal à exprimer son opinion sur cette proposition.

Mr Perche fait remarquer que lorsque les conteneurs avaient été nettoyés il avait été constaté un meilleur respect des lieux et une baisse significative des dépôts sauvages.

Mme Maingret indique que le problème est essentiellement dû aux incivilités.

Mme Delay indique que déplacer les PAV n'est pas rendre services aux pontevallois qui bénéficient actuellement PAV disposés dans plusieurs quartiers permettant ainsi de s'y rendre à pied pour certains. Mme Thevenard fait remarquer que cette inquiétude avait été émise lors de la mise en place des conteneurs OM enterrés et que finalement les personnes âgées n'ont pas de difficultés avec ce dispositif. Mme Delay indique que les conteneurs enterrés ont été disposés afin que la distance à parcourir soit inférieure à 100 m, ce qui ne serait pas le cas avec la proposition de déplacement des PAV à l'extérieur du centre-ville.

Mr Dussud demande si un ramassage à la porte est envisageable, ceci relève de la compétence de la communauté de communes. A ce stade cette option n'a pas été retenue. Mme Delay indique que les conteneurs pourraient peut-être être vidés plus souvent.

Monsieur le Maire donne la parole aux observateurs dans la salle. Il ressort des échanges que déplacer les PAV contribue à pénaliser les habitants bons élèves et qu'il faudrait tâcher de trouver d'autres solutions pour réduire les incivilités. Comme par exemple un nettoyage

plus régulier des sites, une augmentation du rythme de vidage, la mise en place de caméras, une communication auprès de la population sur les consignes de tri, la disposition des conteneurs, parfois trop serrés qui empêche d'y accéder facilement et qui incite au dépôt aux pieds des conteneurs.

A l'occasion de ce débat, a été évoqué la propreté et les problèmes d'odeurs aux abords des conteneurs OM enterrés. Il est rappelé que les sacs doivent être fermés avant d'être jetés pour éviter un éparpillement des déchets et une macération à l'intérieur du bac. Des affiches seront apposées.

Compte tenu des différentes remarques émises, le conseil municipal décide de prolonger sa réflexion et cette question sera à nouveau abordée prochainement.

## 10- Questions diverses

Mme Maingret signale un trou sur le parking à proximité de la clinique vétérinaire. Mr Dussud signale également un problème de voirie rue Notre Dame des Champs

Site Internet : Monsieur le Maire déplore que le site internet de la commune ne soit pas à jour. Mr Pion accepte de s'en charger.

Mme Delay indique que des actions seront mises en place pour Octobre Rose en partenariat avec l'UCAP, Groupama et le Crédit Agricole. La marche aura lieu le 27 octobre.

A l'occasion de la semaine du goût une animation sera organisée par l'association Aime ton marché en partenariat avec le Renouveau. La soupe au caillou sera probablement organisée ultérieurement.

Mme Delay indique que l'association France Alzheimer organise des permanences pour le répit des aidants et que l'association Hirondelles interviendra également pour les victimes de violences (2 campings cars et permanence en mairie).

Accès PMR à l'Eglise : suite à une question parvenue en mairie, l'accès PMR à l'église a été étudié. Toutefois les contraintes techniques du bâtiment ne permettent pas de réaliser de rampe d'accès.

Mr Touraine fait un compte rendu du dossier de l'aire de camping-car. Le prestataire choisit camping-car park. Depuis la mise en service début août on a accueilli 257 nuitées. On pourrait à présent déposer une candidature au label Village étape.

Clos Vallis : le bailleur OPAC 71 s'est retiré du projet. C'est à présent Dynacité qui devrait reprendre la suite.

Monsieur le Maire donne les chiffres clés de l'action de la gendarmerie à Pont de Vaux.

Monsieur le Maire indique que la déviation temporaire mise en place pour permettre de laisser un accès des habitants de notre bassin à la Saône et Loire connaît des incivilités et que cela est dommageable (non-respect de la vitesse, du sens de circulation et dégradations sur le portique de limitation de la hauteur)

Les restos du Cœur sont à la recherche de bénévoles pour renforcer leur équipe. Les personnes intéressées sont invitées à se faire connaître.

La toiture du Musée nécessite des réparations, un devis de 4740 € a été établi.

Mme Pagneux indique que le centre de loisirs et la commune ont organisé une demi-journée de ramassage de déchets. Malgré le faible nombre de participants ce sont 98 kg de déchets qui ont pu être retirés de la nature.

Mme Pagneux fait un résumé du dernier conseil d'administration du collège. 387 élèves sont accueillis et le taux de réussite au diplôme national du brevet est excellent et meilleur qu'au niveau départemental.

Mr Perche déplore une nouvelle fois la saleté accumulée devant chez lui et notamment les mégots de la terrasse du café. Un rappel à l'ordre sera réalisé.

Mr Dussud indique que les parents d'élèves ont émis le souhait de l'installation d'un abri devant l'école.

Mme Maingret regrette que Mr Coillard n'ait pas été invité à l'occasion de la cérémonie de départ en retraite de Mme Gasse. Elle signale que l'éclairage public endommagé suite à la tempête de 2023 route de St Trivier n'a pas été remplacé. Mme Maingret renouvelle sa demande de lave-vaisselle à l'Arquebuse.

Mme Guillain signale que la lumière des toilettes au rez de chaussée du centre socio culturel est défectueuse.

Mr Laurent Martin rappelle que la braderie de la St François se tiendra le 13 octobre prochain.

Mr Bugaud indique que le bateau Ville de Pont de Vaux a connu un vif succès au contraire des visites de l'office de tourisme.

L'ordre du jour et les questions diverses étant épuisés, la séance est levée à 21h 05

PONT DE VAUX le 3 Octobre 2024

Le Maire,  
Yves PATISSOT



La secrétaire,  
Françoise DELAY